



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET  
DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

P1143 001072  
VARETZ

### Arrêté

portant inscription à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titre II, chapitre 2,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 modifié pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 modifié relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers lors de sa réunion du 2 décembre 2010,

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente au point de vue de l'histoire de l'art un intérêt public,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

### Arrête

Article 1 : Sont inscrites à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, les deux sculptures en calcaire oolithique portant quelques traces de polychromie représentant une Vierge à l'Enfant (H 83 cm, L 48 cm, Pr 30 cm) et Sainte-Anne (H 120 cm, L 48,5 cm, Pr 32 cm), formant un groupe de Sainte-Anne Trinitaire, autour de 1500, propriété de la commune de Varetz, respectivement situées dans les niches de gauche et du centre sous le porche d'entrée de l'église de Varetz.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Brive sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune propriétaire et au clergé affectataire qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Tulle, le 10 FEV. 2011

Le préfet de la Corrèze,

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Eric Cluzeau

**Iconographie et description :** Statue de Vierge à l'Enfant et statue de Sainte-Anne : groupe de Sainte-Anne Trinitaire.

La statue de Sainte-Anne ayant conservé sa tête, est une très belle représentation d'une femme. Elle est vêtue d'une robe ceinte d'une ceinture maintenue par un fermail et dont le long pan, décoré de têtes de fleurs stylisées, retombe gracieusement. Son visage est pris dans une guimpe. Son manteau retenu au niveau du cou par un lien recouvre également sa tête. Elle tient un livre dans la main droite. Sa pose est légèrement hanchée. Les plis sont larges et souples.

Celle représentant la Vierge tenant sur son bras gauche l'Enfant vêtu d'une tunique est coupée au niveau de la tête de l'Enfant. La Vierge est vêtue d'une robe à encolure arrondie dont la ceinture est à peine perceptible. Elle est drapée dans un vaste manteau dont un pan est retenu sous le bras gauche, alors que sa main droite retient en bouffant un pan. Une longue mèche de cheveux est visible à gauche.



Sainte-Anne



Vierge à l'Enfant

Réf

**Commune** : Varetz

**Département** : Corrèze

Canton

Lieu-dit

**Edifice** : Eglise

Adresse

**Emplacement dans l'édifice** : | Sous le porche d'entrée, dans deux niches **Déplacé à** le

---

**Dénomination** : statues

**Titre ou appellation** : Vierge à l'Enfant, Sainte Anne : groupe de sainte Anne Trinitaire

**Grande catégorie technique** : sculpture

**Matériaux et techniques** pierre, calcaire oolithique pour l'ensemble Saint Anne Trinitaire ; quelques traces de polychromie : ocre jaune et ocre brun

**Dimensions (cm)** H : 83 L : 48 Pr : 30 (Vierge à l'Enfant) ; H : 120 L : 48,5 Pr : 32 (Sainte Anne) ;

**Etat de conservation** : restaurées en 2010

Marques Inscriptions Poinçons Armoiries Signature Estampille Date Aucune

### Iconographie et description

La statue placée au centre, la plus grande, la seule ayant conservée sa tête, est une très belle représentation d'une **femme**. Elle est vêtue d'une robe ceinte d'une ceinture maintenue par un fermail et dont le long pan, décoré de têtes de fleurs stylisées, retombe gracieusement. Son visage est pris dans une guimpe. Son manteau retenu au niveau du cou par un lien, recouvre également sa tête. Elle tient dans la main droite un livre. Sa pose est légèrement hanchée. Les plis sont larges, souples. . La statue de gauche représente la **Vierge tenant sur son bras gauche l'Enfant** vêtu d'une tunique. La statue est coupée au niveau de la tête de l'Enfant. La Vierge est vêtue d'une robe à encolure arrondie et dont la ceinture est à peine perceptible. Elle est drapée dans un vaste manteau dont un pan est retenu sous le bras gauche, alors que sa main droite retient en bouffant un pan. Une mèche longue d cheveux est visible à gauche.

---

**Statut de propriété** **Public** X

**Propriétaire** : commune

Inscrit par arrêté du

Classé par arrêté du

---

**Auteurs ou atelier** : inconnu (ou Maître Domenge et Antoine Constant ?)

**Datation** : autour de 1500

---

**Références photos** : CAO19 MV

Expositions

Bibliographie

**Nom du rédacteur** :

Michelle Vallière CAO19

**Date** : Novembre 2010

---

**Restaurations effectuées**

Après dépoussiérage minutieux et gommage (au corindon blanc d'une granulométrie de 37  $\mu$  m à la micro-sableuse, pression de 1 bar), des restes de polychromies ont été mises à jour : des ocres orangés ainsi que pour le livre des bruns noirs. L'ensemble des statues avait reçu un badigeon blanc posé certainement lors de leur installation dans les niches. C'est cet état, sans dégagement des badigeons blancs, qui fut conservé. (Entreprise SOCRA, Périgueux, 2009-2010)

Récolement

### **Commentaires**

La Sainte Anne Trinitaire pourrait-elle provenir du Temple de Mons, qui bien que sous le vocable de saint Jean-Baptiste et de saint Rémy, pouvait aussi développer cette dévotion à Saint Anne Trinitaire, ou ce groupe fut-il conçu pour l'église de Varetz mais dont l'emplacement originel ne nous ait pas connu ? A la fin du XV<sup>e</sup> s, si l'œuvre de deux sculpteurs, maître Domenge et Antoine Constant, habitants la ville de Brive est connu au dehors du département (Cahors, cloître de la cathédrale, Bergerac, Cadouin, peut être Poitiers) aucune pièce n'est encore attestée pour notre département mais la qualité de l'exécution et les rapprochements avec leur production permet une hypothèse d'attribution.